



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 avril 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question 4 incluse), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question 11), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question 3 incluse), M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question 4), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question 4), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Françoise PRESSE.

Absents :

M. Eric ALAUZET (à compter de la question 5), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOU, M. Cyril DEVESA (à compter de la question 4), M. Emmanuel DUMONT, M. Thierry MORTON (jusqu'à la question 10 incluse), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question 4), Mme Ilva SUGNY, Mme Sylvie WANLIN, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question 3 incluse).

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question 5), M. Patrick BONTEMPS à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOU à Mme Marie ZEHAF, M. Cyril DEVESA à Mme Claudine CAULET (à compter de la question 4), M. Thierry MORTON à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question 10 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Carine MICHEL (à compter de la question 4), Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN à M. Michel LOYAT, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question 3 incluse).

OBJET : 2 - Conseil Municipal - Commissions et Représentations - Modificatifs

Conseil Municipal

Commissions et Représentations - Additif et Modificatifs

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

I - ATMO

La Ville de Besançon est membre d'ATMO Franche-Comté et, lors de son Conseil Municipal du 22 mai 2014, a désigné M. Cyril DEVESA comme représentant de la Ville dans cet organisme.

Conformément au code de l'environnement et dans la continuité de la fusion des régions, ATMO Franche-Comté et ATMOSF'air Bourgogne vont fusionner afin de créer la structure régionale ATMO Bourgogne-Franche-Comté.

A cet effet, il tient lieu de désigner un représentant pour cette nouvelle structure.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner M. Cyril DEVESA comme représentant de la Ville au sein d'ATMO Bourgogne-Franche-Comté.

II - CERCOOP FC (Centre de Ressources pour la COOPération décentralisée en Franche-Comté)

La Ville de Besançon est membre du CERCOOP FC (Centre de Ressources pour la COOPération décentralisée en Franche-Comté).

Lors de son Conseil Municipal du 22 mai 2014, la Ville a désigné Mme Solange JOLY, membre titulaire, et M. Rémi STHAL, membre suppléant, pour y siéger.

La Région Bourgogne disposait d'une structure de même type, appelée Bourgogne Coopération. Dans le cadre de la fusion des régions, les deux structures ont elles-mêmes été amenées à fusionner par absorption de Bourgogne Coopération par le CERCOOP.

La nouvelle structure **Bourgogne-Franche-Comté International** gardera ses représentants respectifs, en Bourgogne comme en Franche-Comté.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal, à l'occasion de ce changement de nom, et pour tenir compte de la réalité des missions de chacun, que les représentants de la Ville au sein de cette structure soient désignés comme suit :

- Rémi STHAL, membre titulaire
- Solange JOLY, membre suppléant.

III - UCBRP (Union pour la Coopération Bourgogne Rhénanie Palatinat)

L'UCBRP (Union pour la Coopération Bourgogne Rhénanie Palatinat) a pour but de fédérer les comités de jumelage des communes bourguignonnes ayant un partenariat avec les régions partenaires de la Bourgogne, en Allemagne, en Pologne et en République Tchèque.

Dans le cadre de la fusion des régions, l'association a souhaité se rapprocher également des communes de Franche-Comté afin de les accompagner dans la mutualisation de ressources pour développer des projets et de renforcer ainsi les partenariats entre communes de Bourgogne et de Franche-Comté et des régions européennes partenaires.

La Ville de Besançon a été invitée à intégrer le Conseil d'Administration de cette association, qui modifierait à cette occasion ses statuts et changerait de nom pour intégrer le nouveau contexte régional.

Cette modification des statuts et le changement de nom de l'association **Jumelages Bourgogne Franche-Comté Europe** seront effectifs à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra à Dijon le 20 mai prochain.

Dans ce cadre, il est demandé à la Ville de Besançon de désigner un représentant qui aura voix consultative seulement au sein du Conseil d'Administration de la nouvelle association.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal, de désigner Mme Solange JOLY en tant que représentante de la Ville.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces désignations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur ces modifications.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53
Contre : 0
Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 14 AVR. 2017



Contrôle de légalité